




Fiche signalétique



Dissolvant à graffiti

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Manufacturier	: HG International b.v.	Code	: 1270500
Adresse	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	No de fiche signalétique	: 2.01
Pays	: Pays-Bas	Date de validation	: 4-1-2008.
No de téléphone:	: +31 (0)36 54 94 700	Date d'impression	: 4-1-2008.
Fax	: +31 (0)36 54 94 744	Nom du responsable	: P. Stienstra
Internet:	: www.hginternational.com	No de téléphone:	: +1.705.726.5445
Fournisseur	: Solstrand Trading	Fax	: +1.705.734.0857
Adresse	: 60 Lockhart road Barrie, Ontario L4N 9G8	Pays	: Canada
Utilisations	: Est tout à fait adapté pour éliminer sans risque les graffitis réalisés à la peinture en bimbe ou au feutre sur des surfaces vulnérables comme la laque, la peinture et le plastique		
 En cas d'urgence	: Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924		

Section 2. Composition et information sur les ingrédients

Nom	No CAS	% en poids	Limites d'exposition
ethanol, 2-(2-ethoxyethoxy)-	111-90-0	30 - 100	Non disponible.
alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated	78330-21-9	5 - 15	Non disponible.
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	5 - 15	Non disponible.
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	1 - 5	Non disponible.
2-aminoéthanol	141-43-5	1 - 5	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

État physique et Apparence : Liquide. (pasty)

Vue d'ensemble des urgences : Avertissement!

CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, OEIL, CRISTALLIN OU CORNÉE. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

RISQUE POSSIBLE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER D'APRÈS DES DONNÉES SUR LES ANIMAUX.

Ne pas ingérer. Laver abondamment après usage. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux : Irritant pour les yeux.

Peau : Irritant pour la peau. Peut causer une sensibilisation de la peau.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Effets chroniques potentiels sur la santé : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [(R)-p-Mentha-1,8-diène].

EFFETS MUTAGÈNES: Non disponible.

EFFETS TÉRATOGENES: Non disponible.

Suite à la page suivante

Conditions médicales aggravées par une surexposition: : Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun trouble médical.

Signes/symptômes de surexposition : Non disponible.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Note au médecin traitant : Non disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Peut être combustible à haute température.

Température d'auto-inflammation : Plus basse valeur connue: 204.44°C (400°F) (Éther de diéthylène glycol monoéthylique).

Point d'éclair : Coupe fermée: 96°C (204.8°F). (Pensky-Martens.)

Limites d'inflammabilité : Seuil minimal: 0.9% Seuil maximal: 11.6%

Produits de la combustion : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.).

Risques d'incendie en présence de substances diverses : Non disponible.

Risques d'explosion en présence de substances diverses : Explosif en présence de substances comburantes, d'acides, d'alcalins.

Appareils et méthodes de lutte contre les incendies : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Aucun danger particulier.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie : Aucune remarque additionnelle.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion : Aucune remarque additionnelle.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Méthodes de nettoyage : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Ne pas ingérer. Laver abondamment après usage. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Mettre les contenants de ce produit à la masse. Ne pas respirer les gaz/ fumées/vapeurs/aérosols. Porter un vêtement de protection approprié. Si ingéré, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer à une température se situant entre 0 to 40°C (32 to 104°F).

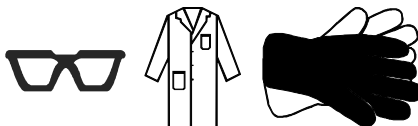
Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Système de contrôle technique** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail. Après la manipulation, bien se laver les mains à l'eau et au savon.

Protection individuelle

- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Autre protection** : Non disponible.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



- Protection individuelle lors d'un grand déversement** : Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

Nom du produit

(R)-p-Mentha-1,8-diène
2-aminoéthanol

Limites d'exposition

Non disponible.
Non disponible.

[Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.](#)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

- État physique et Apparence** : Liquide. (pasty)
- Couleur** : Bleu.
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : 10 (Conc. (% poids / poids): 10) [Basique.]
- Densité relative** : 1.035 à 1.075 g/cm³ (20°C / 68°F)
- Viscosité** : Dynamique: 144927 à 158139 cP
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: méthanol, éther diéthylique, acétone. Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude.
- Point d'éclair** : Coupe fermée: 96°C (204.8°F). (Pensky-Martens.)
- Caractéristiques d'explosivité** : Explosif en présence de substances comburantes, d'acides, d'alcalins.
- Limites d'explosivité** : Seuil minimal: 0.9% Seuil maximal: 11.6%
- Propriétés oxydantes** : Non disponible.
- Remarques physico-chimiques** : Non disponible.

Suite à la page suivante

Section 10. Stabilité et réactivité

- Stabilité et réactivité** : Le produit est stable.
- Conditions d'instabilité** : Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Incompatibilité avec différentes substances** : Réactif avec agents oxydants, les acides, les alcalins.
- Produits de décomposition dangereux** : Non disponible.
- Polymérisation Dangereuse** : Ne se produira pas.

Section 11. Information toxicologique

ethanol, 2-(2-ethoxyethoxy)-	DL50	3620 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	8500 mg/kg	Cutané	Lapin
	DL50	6000 mg/kg	Cutané	Rat
alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated	DL50	200 à 2000 mg/kg	Orale	Rat
N-Méthyl-2-pyrrolidone	DL50	3914 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	5130 mg/kg	Orale	Souris
(R)-p-Mentha-1,8-diène	DL50	4400 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	5600 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	1720 mg/kg	Orale	Rat
2-aminoéthanol	DL50	620 mg/kg	Orale	Cochon d'Inde
	DL50	700 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	1400 mg/kg	Orale	Mammifère
	Dlmin			

Effets chroniques sur les humains : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [(R)-p-Mentha-1,8-diène].

Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Autres effets toxiques sur les humains : Dangereux par la voie d'exposition suivante: de contact cutané (irritant, sensibilisant), contact avec les yeux (irritant).

Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux : Très faible toxicité pour les humains ou animaux. (alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated)

Remarque spéciale sur les effets chroniques sur les humains : Non disponible.

Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains : Non disponible.

Effets spécifiques

Effets cancérogènes : Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Effets mutagènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité au niveau reproductif : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 12. Information sur l'écologie

ethanol, 2-(2-ethoxyethoxy)-	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9650 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>10000 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	13400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	13900 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	21400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	26500 mg/l
alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated	Flore (CE50)	72 heure(s)	1 à 10 mg/l
	LEUCISCUS IDUS (CL50)	96 heure(s)	1 à 10 mg/l
	Invertébrés aquatiques. (CL50)	48 heure(s)	1 à 10 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	LEUCISCUS IDUS (CL50)	96 heure(s)	4000 mg/l
	Daphnie (CL50)	24 heure(s)	>1000 mg/l

Suite à la page suivante

(R)-p-Mentha-1,8-diène	Algues (CL50)	72 heure(s)	>500 mg/l
	Daphnia pulex (CE50)	48 heure(s)	69.6 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	0.702 mg/l
2-aminoéthanol	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	150 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	150 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	>200 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	300 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>300 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	329.16 mg/l

DBO et DCO : Non disponible.

Biodégradable/OCDE : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Produits de dégradation : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂) et de l'eau, oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.).

Toxicité des produits de biodégradation : Les produits de dégradation sont moins toxiques que le produit lui-même.

Remarque spéciale sur les produits de biodégradation : Non disponible.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Information sur les déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Répartition des déchets : Non disponible.

[Consulter les autorités locales ou régionales.](#)

Section 14. Information relative au transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		Remarques Conserver à l'abri du gel
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		Remarques Conserver à l'abri du gel
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		Remarques Conserver à l'abri du gel
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		Remarques Conserver à l'abri du gel
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		Remarques Conserver à l'abri du gel

Section 15. Information réglementaire

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations Internationales

EINECS : Non disponible.

DSCL (CEE) : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Suite à la page suivante

Listes internationales : Australie (NCINAS): N-Méthyl-2-pyrrolidone; alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated; (R)-p-Mentha-1,8-diène; 2-aminoéthanol; butanedioic acid, dimethyl ester; poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched; ethanol, 2-(2-ethoxyethoxy)-

Chine: N-Méthyl-2-pyrrolidone; alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated; (R)-p-Mentha-1,8-diène; 2-aminoéthanol; butanedioic acid, dimethyl ester; poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched; ethanol, 2-(2-ethoxyethoxy)-

Classe maritime de l'Allemagne: N-Méthyl-2-pyrrolidone; (R)-p-Mentha-1,8-diène; 2-aminoéthanol; butanedioic acid, dimethyl ester; ethanol, 2-(2-ethoxyethoxy)-

Japon (MITI): N-Méthyl-2-pyrrolidone; (R)-p-Mentha-1,8-diène; 2-aminoéthanol; butanedioic acid, dimethyl ester; ethanol, 2-(2-ethoxyethoxy)-

Japon (MOL): N-Méthyl-2-pyrrolidone; (R)-p-Mentha-1,8-diène

Corée (TCCL): N-Méthyl-2-pyrrolidone; alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated; (R)-p-Mentha-1,8-diène; 2-aminoéthanol; butanedioic acid, dimethyl ester; poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched; ethanol, 2-(2-ethoxyethoxy)-

Philippines (RA6969): N-Méthyl-2-pyrrolidone; alcohols, c11-14-iso-, c13-rich, ethoxylated; (R)-p-Mentha-1,8-diène; 2-aminoéthanol; butanedioic acid, dimethyl ester; poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched; ethanol, 2-(2-ethoxyethoxy)-

Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, OEIL, CRISTALLIN OU CORNÉE. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. RISQUE POSSIBLE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER D'APRÈS DES DONNÉES SUR LES ANIMAUX.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	2
Risques d'incendie	2
Réactivité	0
Protection individuelle	C

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références : Non disponible.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Date d'impression : 4-1-2008.

Date d'édition : 4-1-2008.

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 2.01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.